



177191 - Qui sont ceux qui subiront la plus lourde perte dans leurs œuvres? Les pécheurs en feront ils partie?

question

Nous espérons qu'on nous explique ce noble verset: **Dis : Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines. Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection.** (Coran,18:103-105).

L'explication demandée est d'indiquer ceux parmi les musulmans qui subissent les plus grandes pertes. Ceux qui n'imitent pas le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dans sa manière de laisser sa barbe pousser abondamment font ils partie de ceux qui subissent la plus lourde perte? Ou est-ce que cela est loin de la parole divine exprimée dans ce noble verset? Nous espérons qu'on nous explique si la prière formulée par le Prophète d'Allah et Son noble Messenger pour que le pardon soit accordé à ceux qui se rasent concerne ceux qui se rasent (systématiquement) la barbe?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le verset figure dans la sourate de la Caverne, révélée à La Mecque à propos des mécréants idolâtres égarés par leurs démons qui leur avaient embelli leurs actions de sorte qu'ils se prenaient pour les bien guidés et considéraient les musulmans comme les égarés selon cette information donnée par Allah ailleurs: **Ils (Les diables) détournent certes [les hommes] du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés** (Coran,43:37). Le Le Très hautdit encore: **....autre partie a mérité l'égarement parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés** (Coran,7:30). Le Le Très hautavait déjà dit dans le même verset



et à propos des mécréants: **Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre** .

Le fait que le verset soit révélé à propos d'idolâtres est indiscutable car le verset date de la période mecquoise, comme nous l'avons déjà dit. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'applique pas à d'autres. Il englobe les Juifs et les Chrétiens de par son champ sémantique et sa signification religieuse. Il englobe encore les partisans égarés des innovations en fonction de leurs croyances et leurs actes entachés par l'égarement et partant opposés à la Loi. La nullité des œuvres mentionnées dans le verset se réalise entièrement pour les mécréants, les polythéistes et les apostats. Quant aux partisans des innovations et de l'égarement parmi les musulmans, leurs œuvres ne subiront pas une nullité entière car seules celles entachées d'innovations contraires à la loi religieuse sont annulées.

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «al-Bokhari a rapporté que Mous'ab a dit: j'ai interrogé mon père (il entend parler de Saad ibn Abi Waqqas) à propos de : **Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants?** pour savoir s'ils sont les Harouri (une secte kharidjite)- il dit: non, il s'agit des Juifs et des Chrétiens car les premiers ont démenti Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui). Quant aux Chrétiens, ils ont nié l'existence du paradis et dit qu'il n'y a ni nourriture ni boisson. Il en est de même des Harouris qui ont violé le pacte qu'ils avaient conclu avec Allah. Saad avait l'habitude de les appeler les Pervers.

Ali ibn Abi Talib, Dhahhak et d'autres disaient que les Harouris étaient les concernés. Ce sont les khawaridj. Ali entend dire par là que le noble verset s'applique aux Harouris comme il s'applique aux Juifs, aux Chrétiens et à d'autres, pas parce qu'il est révélé à propos de tel groupe ou tel autre, mais parce qu'il a une portée générale qui les englobe. Le verset est en effet mecquois et partant antérieur à l'apparition du discours adressé aux Juifs et aux Chrétiens et l'apparition des Khawaridj. Il vise toute personne qui suit dans le culte qu'il rend à Allah une voie non agréée tout en croyant avoir raison et faire une œuvre agréée alors qu'en réalité il commet une erreur et accomplit des actions inacceptables. C'est à ce propos que le Très haut dit: **Ce jour-là, il y aura des visages humiliés, préoccupés, harassés. Ils brûleront dans un Feu ardent** (Coran, 88 2-4) et :



Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée (Coran,25:23) et : Quant à ceux qui ont mécru, leurs actions sont comme un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. Puis quand il y arrive, il s'aperçoit que ce n'était rien (Coran,24:39) et dit dans le présent verset: Voulez-vous que Nous vous ? c'est -à-dire nous vous informons de Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré qu'Il explique en disant: alors qu'ils s'imaginent faire le bien c'est-à-dire qu'ils croient bien faire et que les œuvres sont aimées et agréées.» Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (5/202-202).

Pour plus d'avantages, Cheikh al-islam , Ibn Taymiya (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a vérifié que les versets de la sourate 45 extraits du Tafsir d'Ibn Kathir concernent le Jour de Résurrection et que les visages des mécréants seront subjugués et malmenés. Cela n'arrivera pas ici bas.» Voir ses propos dans Madjmou al-Fatwa (16/217-220).

C'est ainsi qu'on apprend que le verset ne s'applique pas à celui qui désobéit à Allah en se rasant la barbe car le verset traite du cultuel. On sait que le verset concerne initialement les mécréants et que les partisans des innovations n'y sont inclus que par un raisonnement analogique et à la faveur d'une allusion.

Quant au hadith d'Abdoullah ibn Omar (P.A.a) selon lequel le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Monseigneur! Accorde Ta miséricorde à ceux qui se rasent...!- Ils ont dit: et à ceux qui diminuent..., ô Messenger d'Allah? Il dit: Monseigneur! Accorde Ta miséricorde à ceux qui se rasent!- !- Ils ont dit: et à ceux qui diminuent, ô Messenger d'Allah? Il dit : **et à ceux qui diminuent** (rapporté par al-Bokhari (1640) et par Mouslim (1301), il n'a aucun rapport avec cette question. Le hadith n'a aucun rapport non plus avec la question de raser ou de diminuer la barbe. Le hadith traite sans doute de la fin partielle des rites du pèlerinage mineur et majeur marquée par le rasage des cheveux de la tête.

Nous ne croyons pas qu'un musulman puisse croire que le rasage en question ici concerne la barbe. Si quelqu'un le disait, il ferait preuve de l'extrême ignorance et mériterait d'être instruit et corrigé car il aurait parlé au nom d'Allah sans connaissance. Si celui qui l'aurait dits'attribue un savoir, ses propos verseraient sans nul doute dans la moquerie et la plaisanterie et le désir de



jouer avec les versets d'Allah et le détournement des mots de leurs sens.

Allah le sait mieux.